

AVIS DE DIVULGATION DU CESSIONNAIRE NE RENCONTRANT PLUS LES CONDITIONS D'EXONÉRATION DU DROIT DE MUTATION DE L'ARTICLE 19 AL. 1, PARAGRAPHE a) OU d)
 (art. 10.2 Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, R.L.R.Q. c. D-15.1)

MISE EN GARDE : Cet avis doit être présenté à la municipalité au plus tard le 90^e jour qui suit le moment où cessent d'être rencontrées les conditions ayant donné lieu à une exonération en vertu de l'un ou l'autre des paragraphes cités en titre de la Loi sur concernant les droits sur les mutations immobilières, ci-après : «la Loi». À défaut, le cessionnaire devra payer 150% de tout droit de mutation exigible, à Revenu Québec, sous forme de droit supplétif.

Lorsqu'un article de la Loi est cité dans le présent formulaire, il peut être consulté à l'adresse suivante : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-15.1>. Il est, cependant, de la responsabilité du signataire de s'assurer de consulter une version à jour de la Loi.

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU CÉDANT (ex. : vendeur)

1.1. Qualité du cédant (Cochez la case applicable à votre situation. Sauf si le transfert impliquait plus d'un cédant*, vous ne devriez cocher qu'une seule des deux cases) :

Le cédant était une **personne physique** (Complétez la section 1.1.1. et ignorez la section 1.1.2.)

Le cédant était une **personne morale**, ex. : société, organisme, compagnie... (Complétez la section 1.1.2. et ignorez la section 1.1.1)

1.1.1. Personne physique (Indiquez chacune des informations requises au tableau ci-dessous) :

Prénom	
Nom	
Adresse de la résidence principale	
Adresse où peut être envoyé le compte, le cas échéant (ne complétez que si différente de l'adresse de la résidence principale)	

1.1.2. Personne morale (Indiquez chacune des informations requises au tableau ci-dessous) :

Nom	
Numéro d'entreprise du Québec (N.E.Q.) ou numéro d'identification	
Adresse du siège ou du principal lieu d'affaires	
Nom, fonction et coordonnées de chaque personne autorisée à agir en son nom[†]	

* Auquel cas, veuillez utiliser l'Annexe 1, afin de transmettre les informations relatives au(x) cédant(s) supplémentaire(s)

† S'il y en a plus d'une, veuillez utiliser l'Annexe 2, afin de transmettre les informations relatives aux personnes autorisées supplémentaires

SECTION 2 : IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE (ex. : acheteur)

2.1. Qualité du cessionnaire (Cochez la case applicable à votre situation. Sauf si le transfert impliquait plus d'un cessionnaire‡, vous ne devriez cocher qu'une seule des deux cases) :

Le cessionnaire était une **personne physique** (Complétez la section 2.1.1. et ignorez la section 2.1.2.)

Le cessionnaire était une **personne morale**, ex. : société, organisme, compagnie... (Complétez la section 2.1.2. et ignorez la section 2.1.1)

2.1.1. Personne physique (Indiquez chacune des informations requises au tableau ci-dessous) :

Prénom	
Nom	
Adresse de la résidence principale	
Adresse où peut être envoyé le compte, le cas échéant (ne complétez que si différente de l'adresse de la résidence principale)	

2.1.2. Personne morale (Indiquez chacune des informations requises au tableau ci-dessous) :

Nom	
Numéro d'entreprise du Québec (N.E.Q.) ou numéro d'identification	
Adresse du siège ou du principal lieu d'affaires	
Nom, fonction et coordonnées de chaque personne autorisée à agir en son nom[§]	

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS

Indiquez le nom et le prénom de chacun des membres d'un ordre professionnel ayant rendu des services dans le cadre du transfert de l'immeuble (ex. : un notaire) :

Premier professionnel	
Deuxième professionnel	

‡ Auquel cas, veuillez utiliser l'Annexe 3, afin de transmettre les informations relatives au(x) cessionnaire(s) supplémentaire(s)

§ S'il y en a plus d'une, veuillez utiliser l'Annexe 2, afin de transmettre les informations relatives aux personnes autorisées supplémentaires

SECTION 4 : AUTRES INFORMATIONS

ATTENTION : Il n'est pas nécessaire d'indiquer les informations demandées au tableau ci-dessous, si elles se trouvent dans l'acte constatant le transfert de l'immeuble. Auquel cas, cochez la case se trouvant sous la rubrique «voir acte de transfert» et n'indiquez rien sous la rubrique «informations omises». Si certaines ou toutes les informations demandées ci-dessous ont été omises dans l'acte constatant le transfert de l'immeuble, indiquez-les sous la rubrique « informations omises ».

Nature de l'information requise	Voir acte de transfert	Informations omises
Le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble, lorsque celui-ci n'est pas immatriculé		
Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble, selon le cédant et le cessionnaire		
Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, et, le cas échéant, la portion de cette base qui est visée au troisième alinéa de l'article 4 de la Loi		
Le montant du droit de mutation		
Le cas échéant, la disposition de l'un ou l'autre des articles 17 à 20 de la Loi en vertu duquel, selon le cessionnaire, celui-ci est exonéré du paiement du droit de mutation		
Le cas échéant, toute autre mention prescrite par règlement		

SECTION 5 : DATE OÙ CESSE L'EXONÉRATION

Indiquez la date où les conditions en vertu desquelles fut accordée, initialement, une exonération ont cessé d'être rencontrées. **ATTENTION** : la Loi exige que vous fournissiez les documents constatant cette date ; cochez la case précédant l'affirmation selon laquelle vous comprenez cette exigence et transmettez avec ce formulaire ces documents.

Date : _____

Je comprends que je dois fournir les documents constatant la date où les conditions d'exonération cessèrent d'être rencontrées et je transmets avec le présent formulaire ces documents.

SECTION 6 : TRANSFERT DE MEUBLES

Cochez dans la case précédant l'affirmation qui s'applique au transfert. Si vous cochez la première case, passez à la section suivante. Si vous cochez la deuxième case, complétez le tableau qui se retrouve à l'annexe 4.

Il n'y a **pas** eu, à la fois, transfert d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1. de la Loi.

Il y a eu, à la fois, transfert d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1. de la Loi. (Référez-vous à l'annexe 4)

SECTION 7 : DOCUMENTS À JOINDRE

Cochez dans la case précédant l'affirmation qui s'applique à votre situation. Si vous cochez la première case, vous n'avez pas d'autres documents à joindre que ceux déjà mentionnés ci-dessus. Si vous cochez la deuxième case, vous devez joindre une copie authentique de l'acte notarié en minute ou une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.

En date du présent avis, le transfert a été inscrit au Registre foncier du Québec.

En date du présent avis, le transfert n'a **pas** été inscrit au Registre foncier du Québec. (Joignez le document ci-haut mentionné)

SECTION 8 : DATE ET INFORMATIONS SUR LE SIGNATAIRE

Date

Prénom et nom

Adresse (ligne 1)

Téléphone

Adresse (ligne 2)

Titre/fonction (Uniquement si vous agissez pour le compte d'une
personne morale)

Adresse (ligne 3)

Signature